



Fondation Rurale
de Wallonie



Verlaine : Opération de développement rural (ODR)

ODR Verlaine – CLDR du 18/10/2022

Participants

Membres présents (25) : Jacques Bolain, Annie Bouchelard, Huguette Buttiens, Luc Caprasse, Stéphane Clajot, Gaël de Miomandre, Céline Dejardin, Marie-Christine Delanaye, Thibault Delhayé, Benoît Dessart, Georgette Dome, Vincent Gerday, Marcel Jacobs, Floriane Jaquet, Hubert Jonet, Thierry Kellens, Pascaline Lemaire, Alexandre Marchand, Pierre Masereel, Maxime Pauly, Séverine Simar, Philippe Sonck, Gaëlle Taton, Maxime Vonèche, Philippe Voss

Membres excusés (12) : Philippe Billard, André Blaise, Sandra Blaise, Cindy Choffray, Bertrand de Liedekerke, Michèle Devillers, Jean-Pierre Dumont, Fabian Lejeune, Thierry Ory, Samuel Pauly, Gwendoline Poty, Yvonne Zucca-Poty

Membres absents (4) : Albert Devalet, Didier Monfrère, Fanny Petermans, Vincent Rivera

Pour la Commune : Aline Venderick, agent relai de l'ODR

Pour le bureau d'étude SEN5 : Suzanne Jadoul, auteure de PCDR

Pour la FRW : Aurélie Maron & Audrey Wanzoul, agents de développement

OBJECTIFS DE LA RÉUNION

- 1) Poursuivre la co-construction de la stratégie de développement avec la validation d'une liste de projets à proposer au Collège pour l'exercice de priorisation
- 2) Informer sur le pourquoi et comment prioriser les projets (timing, méthode, consignes et points d'attention)

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 septembre 2022

Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Passage en revue des commentaires de la CLDR sur le catalogue des projets

Après avoir rappelé les étapes de l'ODR déjà parcourues, **Aurélie Maron remercie les nombreux membres qui ont annoté le catalogue des projets** et transmis des informations complémentaires utiles à la suite du processus.

Les remarques de forme ainsi que les informations complémentaires sur les projets (communiquées dans le document PDF partagé) ont été transmises au bureau Sen5 et seront intégrées à la dernière version du catalogue des projets.

Les propositions de regroupement et suppression ont débouché sur la proposition d'une nouvelle liste de projets, distribuée et discutée en réunion.

Quelques réponses (aux demandes d'éclaircissement signalées dans le document PDF partagé) ont également été apportées directement dans le document, toujours accessible via le lien : <https://www.verlaineparticipation.info/intranet-cldr.html>

Aurélié Maron passe alors en revue, projet par projet, les commentaires et questions des membres de la CLDR.

Ne sont repris dans ce compte rendu que les projets qui ont fait l'objet de discussions et décisions à garder à l'esprit pour réaliser l'exercice de priorisation.

1. Définition de lignes directrices en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme : SDC, GCU, SOL ou charte (projet 1)

- *Aménagement systématique d'espaces conviviaux dans les nouveaux lotissements (projet 49)*
- *Étude sur la faisabilité de l'accueil d'habitat alternatif sur le territoire communal (projet 37)*

RÉACTION DE LA CLDR

Quel est l'intérêt de disposer de tels outils si ces derniers n'ont qu'une valeur indicative ?

PRÉCISIONS APPORTÉES EN RÉUNION

Suzanne Jadoul explique en réunion les liens directs entre les deux projets intégrés à la fiche et le type d'étude (et recommandations) liées aux différents outils d'aménagements du territoire proposés. Elle présente et développe également les acronymes mentionnés dans l'intitulé de la fiche. Sa présentation figure en annexe 1 du présent compte-rendu.

Le Bourgmestre signale qu'actuellement la Commune de Verlaine dépend de la Région pour la délivrance des permis d'urbanisme. Si la Commune venait à se doter des outils SDC (Schéma de Développement Communal) et GCU (Guide Communal d'Urbanisme), elle entrerait alors en « décentralisation » (autonomie dans la délivrance des permis, et prise en considération des prescriptions reprises dans ses outils) ; ce qui occasionnerait à la Commune une charge de travail supplémentaire.

3. Mise en valeur du (petit) patrimoine bâti, naturel et immatériel (nouveau)

- *Mise en valeur des corps de ferme (projet 3)*
- *Mise en valeur des biens classés ou repris à l'Inventaire du patrimoine régional (projet 4)*
- *Valorisation du petit patrimoine et de l'histoire locale (projet 6)*
- *Mise en valeur des vues intéressantes du territoire (projet 7)*
- *Mise en valeur de certains arbres et haies remarquables ou considérés comme tels, faisant partie du patrimoine naturel (projet 30)*

RÉACTIONS DE LA CLDR

La CLDR est d'accord de regrouper les différents projets derrière un objectif de valorisation. **Ne pas perdre de vue que cette mise en valeur passe également par la création d'itinéraires de mobilité douce.** La CLDR attire l'attention sur la pose de panneaux, veiller à ne pas en installer trop. Ne pas oublier le groupe ESNAT¹ du PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature) dans les partenaires.

¹ Eau, Sentiers, Nature et Aménagement du Territoire

5. Valorisation des déchets agricoles (projet 8)

6. Réservation d'une éolienne citoyenne dans le cadre du développement du parc éolien (projet 9)

7. Création d'une association de citoyens rattachée à une coopérative de production d'énergie renouvelable (projet 10)

RÉACTIONS DE LA CLDR

(Projet 5) Plusieurs membres mentionnent la difficulté pour une Commune d'être à l'initiative de ce type de projet, davantage du ressort du privé et à envisager à un niveau supra communal. Un membre signale également la proximité du biocentre de Jeneffe.

La FRW explique qu'une Commune peut toujours étudier la faisabilité sur son territoire et relayer à un niveau supra-communal les attentes des acteurs locaux et des citoyens. L'enquête réalisée auprès des agriculteurs ne ferme pas la porte à l'idée.

(Projet 6) Le projet semble peu réaliste pour certains (notamment au vu de l'étalement de l'habitat par endroit), il engendrerait également des nuisances supplémentaires. Un membre s'interroge sur l'installation déjà existante au niveau du Delhaize ? Il pourrait être intéressant de considérer une ou plusieurs de ces micros éoliennes pour potentiellement engendrer moins de nuisances ?!...

Le Bourgmestre signale que la Commune de Villers-le-Bouillet est un exemple. Il mentionne également à la CLDR que les projets éoliens situés dans le zoning de la SPI+² sont réalisés sans concertation avec la Commune de Verlaine et qu'un récent projet de 9 éoliennes (dont 3 citoyennes) sur Verlaine, Faimés et Donceel n'a pas abouti. Il risque cependant de voir déposer d'autres demandes à l'avenir. La Commune n'ayant pas totalement la maîtrise, autant négocier la réservation d'une éolienne citoyenne parmi celles qui seraient installées.

(Projet 7) Un membre se questionne sur la possibilité de créer une association citoyenne rattachée à une coopérative de production d'énergie (renouvelable), laquelle permettrait par exemple aux producteurs d'envoyer le courant vers leurs voisins plutôt que de le « gaspiller via la terre ».

A titre d'exemple, la Commune d'Hannut y réfléchit déjà. Plusieurs membres signalent la nécessité d'étudier ce projet avec l'aide de professionnels du secteur pour voir les solutions les plus intéressantes (Communauté d'énergie renouvelable et/ou citoyenne). Au vu de l'actualité économique, cette réflexion a toute son importance.

Après discussion, la CLDR s'accorde pour regrouper les projets 5, 6 et 7 derrière un nouvel intitulé : « Création d'énergie verte alternative » pour ouvrir au maximum le champ des possibles et rechercher les solutions les plus efficaces et en adéquations avec les réalités et spécificités du territoire Verlainois.

10. Aménagement du cœur de village à Verlaine (projet 13)

PRÉCISION APPORTÉE EN RÉUNION

Ce projet concerne majoritairement (mais pas uniquement !!) la mobilité au centre du village. Laquelle fait partie d'une réflexion plus large, en matière d'aménagement du territoire.

11. Développement d'une politique cyclable de mobilité douce (projet 14)

- *Création et balisage d'un circuit vélo (projet 15)*
- *Sensibilisation et encouragement aux mobilités alternatives à la voiture individuelle (projet 16)*

² Agence de développement économique en Province de Liège

- *Création d'un cheminement modes doux qui se connecte au sentier de la Dicque de Haneffe (projet 18)*
- *Parrainage de chemins et sentiers (projet 19)*
- *Élaboration d'une charte de la mobilité (projet 20)*

RÉACTIONS DE LA CLDR

La CLDR est d'accord de regrouper les différents projets derrière un objectif transversal de mobilité douce.

Un membre attire l'attention de la commission sur la proposition de création de cheminements le long des cours d'eau.

Aline Venderick précise que la Commune est gestionnaire du lit mineur du cours d'eau, c'est à dire du cours d'eau jusqu'à sa crête de berge pour les cours d'eau de 3ème catégorie et les cours d'eau non classés en propriété communale. Par contre, la Commune n'est pas gestionnaire pour les cours d'eau de 2ème catégorie, lesquels sont gérés par la Province *via* son STP (service technique provincial). Au-delà de la crête de berge, c'est le propriétaire du terrain qui est gestionnaire (un particulier, la commune, ou autre selon les parcelles). Par contre, le gestionnaire a l'autorisation de passage sur une bande de 6m à partir de la crête de berge pour effectuer les travaux nécessaires d'entretien du cours d'eau et déposer les boues de curage.

Attention, tout travail du sol est interdit sur une bande d'1m à partir de la crête de berge, il faut donc en tenir compte lors de l'éventuelle création de sentier.

De plus, le décret voirie est d'application pour toute création (ou réouverture) de sentier.

Par ailleurs, ne faudrait-il davantage réglementer l'accès au chemin de remembrement ? Quid de la législation ?

~~12. Acquisition de tronçons, Valorisation et classement du tracé de l'ancien vicinal à Verlaine (projet 17)~~

RÉACTION DE LA CLDR

La CLDR est d'accord pour reformuler l'intitulé du projet pour autant que l'acquisition de tronçons figure toujours dans le descriptif du projet.

13. Sensibilisation aux jardins naturels (projet 22)

RÉACTION DE LA CLDR

La CLDR est d'accord pour que ce projet soit regroupé avec les autres actions du projet 18 « Mise en place d'actions boostant la biodiversité ». La sensibilisation des citoyens pourrait être davantage renforcée à travers les actions communales en cours ou à venir (espaces mellifères, variétés choisies pour les bacs à fleurs par ex).

15. Sensibilisation des différents publics aux risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, tant sur la santé que sur l'environnement (projet 24)

RÉACTION DE LA CLDR

Ce projet n'est-il pas en cours ?

Aline Venderick explique qu'il y a bien eu, pour les particuliers, plusieurs conférences de sensibilisation organisées avec la collaboration d'Adalia (au moment de l'entrée en vigueur du 0 phyto). Des folders ont également été distribués notamment auprès des nouveaux habitants concernant l'entretien des trottoirs. Il y a encore à faire du côté des écoles et rien n'a encore

été entrepris vers les entreprises. Elle suggère donc à la CLDR de maintenir ce projet dans le PCDR.

16. Reméandrage de l'Yerne à Bomiète – Phase II (projet 25)

CORRECTION DE LA CLDR

Ce projet doit être reformulé. Ce n'est pas Bomiète (projet réalisé, phase I). La phase II concerne Oudoumont.

18. Mise en place d'actions boostant la biodiversité (nouveau)

- *Aménagement de dispositifs ponctuels favorables à la faune (projet 21)*
- *(Re)plantation d'arbres et de haies (projet 26)*
- *Verdurisation des cours de récréation (projet 38)*
- *Information sur les MAEC auprès des agriculteurs et encouragement à leur mise en place (projet 29)*
- *Promotion du projet « abeilles » (projet 28)*

RÉACTION DE LA CLDR

La CLDR est d'accord de regrouper les différents projets derrière un objectif commun. Rajouter à la liste le projet 13/22 « Sensibilisation aux jardins naturels », voir ci-avant.

19. Identification des zones sensibles à préserver et envisager un classement (projet 31)

RÉACTIONS DE LA CLDR

Certains membres de la CLDR sont sceptiques quant à la faisabilité du projet au vu du peu de terrains communaux concernés. Par contre, la Commune dispose de 5 ZACC³ sur son territoire, dont certaines sont intéressantes d'un point de vue de la biodiversité. Suzanne Jadoul signale qu'il est intéressant d'anticiper leur devenir et futures affectations (et éventuelles demandes de lotissement) en les caractérisant (selon leur intérêt biologique notamment) et les comparant pour identifier celles à mettre en œuvre prioritairement.

Elle explique la nécessité de justifier la mise en œuvre de telles zones et de disposer d'un SOL (Schéma d'orientation local) pour ce faire.

Elle mentionne aussi les autres possibilités qu'offrent les ZACC : compensation, notion d'équivalence en cas de modification du Plan de secteur, ...

> Lien à faire avec le projet 1 « Définition de lignes directrices en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme ».

21. Disposition de poubelles et de bancs, notamment le long des chemins de balades (fusion)

- *Disposition de poubelles, notamment le long des chemins de balades (projet 33)*
- *Ajout de bancs le long des promenades et dans tous les quartiers (projet 50)*

RÉACTIONS DE LA CLDR

La CLDR est d'accord de regrouper les deux projets.

Une proposition de matériaux est faite pour les bancs : en bois ou en matériaux de récupération

³ Une zone d'aménagement communal concerté (ZACC) est une zone à part entière du plan de secteur. Elle peut faire l'objet de n'importe quelle affectation, sauf une zone d'extraction ou une zone d'activité industrielle

Les avis sont par contre divergents concernant les poubelles. Certains membres témoignent d'un manque de civisme et que l'augmentation du nombre de poubelles ne modifiera pas le comportement de certaines personnes. D'autres signalent que l'entretien (vidage) est une charge communale supplémentaire. D'autres encore complètent en informant l'assemblée que certaines Communes retirent les poubelles publiques.

Il est proposé d'envisager un équilibre entre le placement excessif de poubelles et la responsabilité citoyenne. Par exemple, ajouter des poubelles à proximité des bancs et lieux de pique-nique uniquement et de rester raisonnable sur la disposition excessive le long des chemins de promenade.

Tous s'accordent pour dire qu'un volet sensibilisation pourrait être ajouté à la fiche

- Lien avec le projet de « Mise en place d'actions propreté » (Lot 0)

22. Création d'un compost partagé (projet 34)

RÉACTION DE LA CLDR

Ne pas sous-estimer la gestion y liée.

23. Création de logements tremplins (projet 35)

24. Création de logements intergénérationnels (projet 36)

RÉACTION DE LA CLDR

Qui finance ce type de projet ?

Audrey Wanzoul réexplique les deux concepts⁴. La politique du Développement Rural (DR) offre la possibilité aux communes qui disposent d'un PCDR d'approuvé de bénéficier d'une aide financière pour acheter – rénover ou construire des logements moyens (publics) sur son territoire.

La CLDR apprécie le fait de mettre à disposition des citoyens des logements à revenus moyens mais reste cependant peu emballée par l'idée que la Commune soit gestionnaire de ces logements. La majorité des membres qui se sont exprimés estiment qu'il s'agit davantage d'initiatives privées.

Le Bourgmestre signale également qu'il attire déjà l'attention des promoteurs privés sur les besoins du territoire. Selon lui, la Commune peut déjà favoriser, encourager un certain type de logement.

Il est donc demandé à l'Auteure de maintenir une fiche Logement mais de reformuler celle-ci : « Diversification de l'offre de logements », pour ne pas fermer totalement la porte et de manière à se rappeler annuellement la volonté d'avoir une offre en logement en adéquation avec les besoins de la population (jeune ménage- famille monoparentale, famille recomposée, aînés, etc.).

26. Aménagement d'un tiers-lieu rural (nouveau – lien à faire avec les projets d'aménagement d'infrastructures)

- *Création d'ateliers numérique pour tous (projet 40)*
- *Organisation de conférences-débats sur des thématiques diverses (projet 42)*
- *Amélioration de l'accès à la lecture publique (projet 43)*
- *Création d'une Maison des Jeunes (projet 44)*
- *Création d'un café des associations (projet 55)*
- *Mise en place d'actions récup' (projet 56)*

⁴ Lesquels sont repris sur l'intranet de la CLDR : <https://www.verlaineparticipation.info/intranet-cldr.html>

La Commune informe la CLDR que le CPAS envisage de répondre à un appel à projets intitulé Tiers Lieux Ruraux⁵, lequel propose regrouper différents services et activités dans l'ancien local colombophile (propriété du CPAS), à côté de l'église de Seraing-le-Château.
(→ *Candidature rentrée, en attente de décision*)

Le dossier est actuellement en cours de rédaction. Les besoins identifiés lors des nombreuses démarches de consultation organisées dans le cadre de l'ODR ont été transmis et sont intégrés au projet. Il est proposé de tenir la CLDR informée de la réponse que recevra le CPAS. Si celle-ci est favorable, ce projet pourra glisser dans le Lot 0. Dans le cas contraire, il fera l'objet d'une fiche dans le PCDR (de manière à bénéficier de subsides DR pour le mettre en œuvre). Une réponse est attendue pour le 01 janvier 2023.

31. Poursuite des travaux à la salle des Thuyas de Verlaine (projet 51)

- *Création d'un service de solidarité pour les aînés (projet 41)*

RÉACTIONS DE LA CLDR

Cette salle pourrait aussi être un espace de convivialité permanent qui remplacerait les cafés disparus.

Ce projet ne devrait-il pas figurer en Lot 0 ?

Le Bourgmestre réexplique la commande d'une étude globale pour la rénovation du bâtiment, laquelle prévoit 3 phases dans les travaux à réaliser.

Phase 1 (réalisée sur fonds propres) : la rénovation de l'aile gauche, comprenant une petite salle de réunion ainsi qu'une cuisine équipée.

Phase 2 (dossier déposé récemment, explications ci-après) : la rénovation de l'aile droite (actuels café, sanitaires + logement) ainsi que les abords⁶

Phase 3 (à venir, via l'activation d'une fiche projet du PCDR) : la partie centrale

La Commune a déposé récemment un dossier dans le cadre d'un appel à projets "Cœur de village". Selon la réponse que recevra la Commune, seule la phase 3 sera reprise au niveau de la fiche du PCDR. Dans le cas de figure où la Commune recevrait une réponse défavorable, la phase 2 fera également partie de la fiche (description du projet plus conséquente).

(En attente de réponse à la date du 8/11)

35. Agriculteurs et citoyens : sensibilisation aux réalités de chacun (nouveau)

- *Actualisation et distribution large de la charte de la ruralité et de la convivialité (projet 58)*
- *Organisation de rencontres entre les citoyens et les agriculteurs (projet 59)*
- *Mise en place d'actions de sensibilisation sur les pratiques agricoles (projet 60)*

RÉACTION DE LA CLDR

La CLDR est d'accord de regrouper les différents projets

⁵ A l'initiative des Ministres C. TELLIER et Ph. HENRY, le Gouvernement wallon a lancé un appel à projets « tiers-lieux ruraux », destiné à l'amélioration des services dans les territoires ruraux. Le tiers-lieu est pluriel (>< monofonctionnel). Il n'est ni un centre d'affaire, ni une bibliothèque, ni une maison des associations, ni un café citoyen, ni une maison des jeunes ou des aînés, ni un centre sportif, ni un espace de coworking, ni une maison médicale, ni un atelier partagé, ni un point poste, ni un espace test agricole, ni un commerce, ni un repair café, ... mais **il peut être tout ça à la fois !**

⁶ C'est donc le bureau d'étude de l'époque qui a déterminé les phases. De plus, la salle Les Tuyas (partie centrale) n'était pas éligible dans le cadre de l'Appel à projets « Cœur de village »

39. Promotion de l'engagement citoyen (nouveau)

- *Promotion et utilisation de la plate-forme « Verlaine vers l'autre » (projet 64)*
- *Aide à l'engagement citoyen et l'inclusion sociale (projet 65)*
- *Lancement de budgets participatifs (projet 66)*

RÉACTION DE LA CLDR

La CLDR est d'accord de regrouper les différents projets

40. Amélioration de la visibilité des informations et activités (projet 67)

RÉACTION DE LA CLDR

Beaucoup de choses sont déjà en place, ce projet ne devrait-il pas figurer en Lot 0 ?

Aline Venderick passe en revue les actions déjà réalisées ou en cours compte-tenu des demandes souhaitées par la population.

Ces informations figureront dans la nouvelle version de la fiche. Laquelle est maintenue dans le PCDR au vu des quelques d'améliorations encore possibles. Par contre, la demande de création d'une Newsletter sera supprimée de la fiche (car redondance avec d'autres outils mis en place) ainsi que la pose de panneaux interactifs (car fort polluants)

~~41 Mise en place d'actions favorisant spécifiquement l'accueil des nouveaux habitants (projet 57)~~

Ce projet n'est pas supprimé mis bien repris en Lot 0

Suite au sondage réalisé, une réunion est fixée le 16 novembre 2022.



Une nouvelle liste de projets, intégrant les remarques ci-avant, sera réalisée et transmise au Collège pour validation.

3. Présentation de l'exercice de priorisation des projets

✓ Contextualisation

L'exercice que devra réaliser les membres de la CLDR consiste à communiquer à la FRW, individuellement, la priorité à accorder aux différents projets du PCDR, la somme des choix constituant la proposition commune qui sera présentée au Collège.

Concrètement, il s'agit de classer les projets dans différents lots que nous avons déjà évoqués, mais n'avons pas encore eu l'occasion d'expliquer.

Ces lots permettent de déterminer l'ordre de réalisation des projets, tels que la CLDR l'envisage aujourd'hui. Il s'agit bien d'une image à l'heure actuelle car chaque année, les membres seront amenés à définir les projets qu'ils souhaitent mettre en œuvre l'année suivante ; il peut donc y avoir des changements importants en cours de mise en œuvre du PCDR en fonction des actualités et opportunités à saisir.

L'ordre qui sera défini lors de la priorisation aura par contre une influence sur la rédaction des fiches projets, ce qui est une obligation du décret du DR.

Les projets du Lot 0, sont les projets que la CLDR a décidé d'entamer avant l'approbation du PCDR car ils ne sont en général pas éligibles à des financements DR et peuvent être mis en œuvre par la Commune et ou grâce à la dynamique citoyenne. On se contente de décrire ce qui a été réalisé et ce qui reste à réaliser.

Les projets du Lot 3, dont on estime aujourd'hui la mise en œuvre dans les 3 dernières années de validité du PCDR, ne doivent pas être plus détaillés que les fiches décrites dans le catalogue : une brève description des intentions, et de la justification par rapport à la stratégie. En effet, ces projets pourront au final être fort différents de ce que nous imaginons aujourd'hui ; il n'est donc pas nécessaire d'y accorder trop de temps car un travail de réflexion important sera mené lorsque la CLDR décidera de les activer.

Les projets du Lot 2, qui seront entamés entre la 3^{ème} et 6^{ème} année de validité du PCDR, nécessitent une description plus détaillée de ce qui sera mis en œuvre, mais sans estimation des coûts.

Les projets du Lot 1, dont l'activation est prévue dans les 3 premières années, doivent quant à eux prendre la forme d'une fiche complète avec une estimation précise des coûts.

Lors de leur activation, les fiches-projets doivent être réactualisées. Des nouvelles informations peuvent y être ajoutées, d'autres supprimées, les partenaires et porteurs peuvent évoluer, le périmètre peut être modifié... Bref rien n'est « gravé dans le marbre ». Chaque projet fera l'objet d'une réflexion approfondie, si nécessaire avec l'aide de la population.

QUESTION DE LA CLDR

Certains projets envisagés requièrent la réalisation d'une étude au préalable. Comment prioriser ces projets ?

Le lot choisi par la CLDR est celui où la fiche sera activée (et non pas réalisée). Les fiches qui contiennent plusieurs phases seront donc suivies par la CLDR pendant plusieurs années.

A titre d'exemple, l'élaboration d'un PCM comporte 2 phases : une étude puis la mise en œuvre des recommandations. Ainsi, même si le projet est retenu en lot1, la concrétisation des aménagements se fera seulement « en lot2 ».

- ✓ Explication du bulletin et consignes de vote

Chaque membre de la CLDR recevra, mi-novembre par email, un document Excel qui servira de bulletin de vote. Audrey Wanzoul explique la procédure à suivre pour exprimer valablement son choix.

Il s'agit de sélectionner 7 projets en lot 1 et 15 projets en lot 2, les autres se retrouvant automatiquement en lot 3.

- Un projet de Lot 1 recevra 2 points, un projet de lot 2 en reçoit 1.

Les membres peuvent indiquer comme coup de cœur le projet de Lot 1 qu'il souhaitent activer en premier

- Le projet coup de cœur recevra 2 points supplémentaires.



Le fichier doit être renvoyé pour le lundi 28 novembre à a.maron@frw.be

Les choix individuels sont anonymes : les bulletins seront fusionnés par les agents de la FRW pour obtenir un résultat global qui deviendra ainsi la proposition de l'ensemble de la CLDR.

Cette proposition sera analysée par la FRW (et assortie de points d'attention relatifs à la cohérence de la priorité accordée) et ensuite présentée au Collège qui, si nécessaire, procédera à des arbitrages sur base des critères ci-dessous. Il est donc recommandé aux membres d'en tenir compte en faisant leur choix.

- En lot 1, sélection de projets répondant à plusieurs objectifs.
- Dans chaque lot, équilibre entre les projets matériels (briques) et immatériels (dynamique) ;
- Dans chaque lot, prise en compte des différents enjeux identifiés ;
- Dans chaque lot, répartition équitable des ressources financières et humaines ;

✓ La minute pour convaincre

Chaque participant dispose d'une minute pour convaincre les membres de voter pour son projet coup de cœur et ainsi lui offrir une place de choix dans l'ordre de priorité. Les thématiques les plus souvent exprimées ont été la mobilité douce, la biodiversité ainsi que les infrastructures collectives (salle les Thuyas).

4. Explication des suites



dernière ligne droite...



- Validation de la liste des projets (14/11) par le Collège
compte tenu des discussions de ce soir (18/10) et de l'avis que remettra le Comité culturel & sportif (20/10)
- Actualisation du catalogue des projets par le bureau Sen5
sur base des discussions de ce soir (18/10), des discussions avec le Comité culturel & sportif (20/10) et de la réunion de Collège (14/11)
- Priorisation des projets par la CLDR (18/11 > 28/11)
sur base des discussions de ce soir et du catalogue actualisé
- Présentation des résultats de la priorisation au Collège (05/12)
- **Validation des projets Lot1, Lot2 et Lo3 par la CLDR (15/12)**

Date de la prochaine rencontre La FRW présentera en réunion le choix de la CLDR ainsi que les éventuels changements opérés par le Collège, changements que ce dernier argumentera en séance.

Des groupes de travail seront ensuite mis en place pour finaliser les fiches projets du lot 1 et poursuivre les actions Lot 0.

5. Calendrier

Audrey Wanzoul informe les membres des dates des prochaines rencontres, auxquelles la CLDR est invitée à participer :

Jeudi 20 octobre 2022

→ *Rencontre avec le comité culturel & sportif (FRW)*

Mercredi 16 novembre 2022

→ ***Soirée sur la thématique de la mobilité et du stationnement***

Cette soirée portera sur la mobilité automobile, même si un des buts est bien d'augmenter la convivialité et sécurité des villages au profit des déplacements doux.

La mobilité cyclable ne figurera pas à l'ordre du jour de la soirée.

Néanmoins, Vincent Gerday a bien perçu l'intérêt de la CLDR envers les projets de mobilité douce. Il l'informe d'une rencontre prévue avec le GAL⁷ Jesuishebignon.be concernant la création d'un réseau cyclable à un niveau supra communal mais sur le territoire de Verlaine également. Deux dossiers ont également été rentrés par la Commune dans le cadre du Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité (PIMACI)⁸

Samedi 19 novembre 2022

→ *Organisation de la « Journée de l'arbre » (PCDN, avec la collaboration de Verlaine en transition et quelques membres de la CLDR)*

Samedi 26 novembre 2022

→ *Organisation d'un chantier participatif de plantation d'arbres et de haies (PCDN, avec la collaboration de Verlaine en transition et quelques membres de la CLDR)*

CLDR / Prochaine réunion plénière ! Jeudi 15 décembre 2022

→ ***Validation des projets du PCDR et répartition au sein des lots***

La FRW termine la réunion en présentant un calendrier prévisionnel pour finaliser la rédaction du PCDR et l'approuver par les différentes instances (CLDR, Conseil communal et Gouvernement wallon).



La séance se termine vers 22h30.

⁷ Groupe d'Action Locale

⁸ Ce droit de tirage doit permettre de réaliser des aménagements cyclables, piétons ainsi que des aménagements favorisant l'intermodalité à travers des mobipôles